



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT ET FORMATION DES CADRES BENEVOLES

(Règlement enseignement et formation en vigueur)
(Annexe 2 au règlement intérieur fédéral)

SOMMAIRE

Editorial.....	3
Règlement - Partie commune	5
Stage Initiation – Perfectionnement Musher	8
Stage Initiateur – Accompagnateur 1 ^{er} et 2 ^{ème} degrés	10
Educateur bénévole du 1 ^{er} degré	17
Entraîneur Instructeur – Formateur bénévole	19
Stage Juges et Arbitres : Directeur de course	21
Stage Juges et Arbitres : Chronométrateur	23
Renseignements complémentaire à l'organisation des stages	26

ANNEXES

Contenu de la formation Initiateur-Accompagnateur 1 ^{er} et 2 ^{ème} degrés	31
Liste du matériel Initiateur-Accompagnateur et Instructeur	37
Fiches de fonctions :	
Organisateur	39
Directeur de course	41
Chronométrateur	43
Initiateur – Accompagnateur 1 ^{er} et 2 ^{ème} degrés	44
Fiches de validation :	
Initiateur-Accompagnateur 1 ^{er} et 2 ^{ème} degrés	47
Initiateur de club 1 ^{er} degré	48
Initiateur – Accompagnateur 2 ^{ème} degré	49

EDITORIAL

ENSEIGNEMENT

Objectifs

- Officialiser et promouvoir le sport de Pulka et Traîneau à Chiens par la formation de cadres et techniciens de base,
- Assurer les compétences techniques de l'encadrement tant en compétition qu'en loisir,
- Donner les éléments de sécurité pour la pratique du sport de pulka et traîneau à chiens en montagne,

REGLEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FEDERAL

Partie commune

REGLEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FEDERAL

Partie commune

En vertu de l'Agrément S.212 d'octobre 1984, la fédération a reçu du Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'habilitation pour la délivrance de diplômes fédéraux de l'enseignement bénévole du sport de traîneau à chien et de pulka.

La fédération est donc la seule à pouvoir :

DEFINIR, DELIVRER et CONTROLER ses BREVETS.

1. REGLES GENERALES DE L'ENSEIGNEMENT FEDERAL :

A. C'est un enseignement donné à titre gratuit par les cadres fédéraux bénévoles diplômés. Tout titulaire d'un brevet fédéral, qui exercerait contre rémunération, serait en infraction avec la loi du 6.08.1963.

B. L'enseignement Fédéral est dispensé dans des clubs de la Fédération à des Mushers/pulkaïstes licenciés à cette fédération, sauf dérogation exceptionnelle pour cas particulier, déterminée par une décision de la commission « Formation des Cadres » ; il est soumis aux règles suivantes :

- L'enseignement fédéral est limité aux licenciés des clubs, ainsi qu'aux licenciés temporaires (stage d'initiation uniquement), dans le cadre des activités des clubs et des ligues.
- L'enseignement fédéral ne peut s'adresser à la clientèle des stations.
- L'enseignement fédéral doit suivre les méthodes d'enseignement arrêtées et mises au point par le « Comité directeur Fédéral ».

C) L'enseignement fédéral, donné par des cadres bénévoles de la Fédération est limité à leur niveau de formation pédagogique.

2. LES FORMATIONS ET DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT FEDERAL :

A. Les formations fédérales :

- Initiation – Perfectionnement traîneau-ski-pulka
La commission de l'enseignement et de la formation est seule habilitée à organiser et encadrer les stages d'initiation-perfectionnement traîneau-ski-pulka
- Niveau 1 : Initiateurs de club :
 - Initiateur 1^{er} degré
 - Initiateur-Accompagnateur 2^{ème} degré
- Niveau 2 : Educateur bénévole 1^{er} degré
- Juges - Arbitres :
 - Directeur de course
 - Chronométrateur

B. Les brevets de l'enseignement fédéral :

La commission de l'enseignement et de la formation est seule habilitée à délivrer des titres et des brevets d'Enseignement Fédéral Bénévole.

- **Niveau 1 :**
 - Initiateur de club 1^{er} degré (Neige et Hors Neige)
 - Initiateur-Accompagnateur de club 2^{ème} degré (Neige et Hors Neige)
- **Niveau 2 :** Brevet bénévole d'Educateur sportif 1er degré
- **Niveau 3 : Entraîneur-Formateur-Instructeur bénévole**
- **Juges et arbitres :**
 - Directeur de course
 - Chronométrateur

3. MISE A DISPOSITION DU MATERIEL FEDERAL :

Le matériel fédéral est mis à disposition des chronométrateurs fédéraux, formés à ce matériel, pour les championnats nationaux.

Les frais d'acheminement (Aller et Retour) ainsi que les piles pour leur fonctionnement sont à la charge du club organisateur.

Le matériel devra être restitué aussitôt l'épreuve terminée.

Le matériel ne sera expédié que sous ces conditions.

Tout incident de fonctionnement du matériel pendant l'épreuve devra être signalé très rapidement au responsable de la commission de l'enseignement et de la formation.

STAGE DE PRE-FORMATION

MUSHER

***(Stage initiation -
Perfectionnement)***

STAGE DE PRE-FORMATION MUSER

A. CONDITIONS D'ADMISSION :

- Appartenir à un club affilié à la fédération et être licencié
- (Licence compétiteur, pour la saison en cours ou licence temporaire 5 jours).
- Présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport datant de moins de 1 ans.

B. STAGE :

S'agissant d'un stage s'adressant à des participants n'ayant à priori qu'un minimum de pratique des sports de traîneau, ce stage doit permettre d'apporter à tous les stagiaires les éléments techniques indispensables à la pratique de cette activité.

Le candidat ayant suivi le stage de préformation pourrait être amené à aider un initiateur ou instructeur dans la préparation et l'encadrement de sortie et de randonnées.

Cette prérogative permettrait, d'une part de motiver certains jeunes, de présenter au stage d'initiateur des candidats possédant des connaissances techniques suffisantes ainsi qu'un début d'expérience.

- Le stage aura une durée de 3 à 5 jours consécutifs.
- Le stage sera axé sur les compétences suivantes :

A) Meilleure connaissance de la pratique de traîneau et de la randonnée :

- . Matériel, équipement,
- . Perfectionnement technique,
- . Médicale sportive,
- . Vétérinaire.

B) Meilleure connaissance de la sécurité :

- . Principaux accidents de randonnée et prévention,
- . Consignes de sécurité et moyens d'alerte,
- . Techniques d'évacuation et conduite à tenir.

C) Meilleure connaissance de l'environnement, rudiments :

- . Topographie, orientation,
- . La neige, ses transformations, les secours, ...
- . Le milieu montagnard.

D) Technique de fartage

4) Éthique du sport.

C. ATTESTATION :

Une attestation de participation au stage sera délivrée par la commission enseignement aux stagiaires ayant suivi consciencieusement le cycle de pré-formation Musher. Cette attestation n'accordera aucune reconnaissance fédérale concernant l'aptitude à l'encadrement de groupes mais permettra une priorité d'inscription aux stages d'initiateur 1^{er} degré dans la mesure où les autres conditions seront remplies.

NIVEAU 1

STAGE DE FORMATION

***INITIATEUR –
ACCOMPAGNATEUR***

DE CLUB

FORMATION INITIATEUR – ACCOMPAGNATEUR DE CLUB FEDERAL

Animer des séances d'instruction (d'initiation) au sein des clubs et des activités des clubs : conseiller, faire découvrir le sport et la montagne hivernale, les randonnées vertes, les compétitions neige et terre ; afin d'amener progressivement les participants à se prendre en charge et à participer à la sécurité collective.

Préparer la randonnée et le déroulement de la sortie, afin de conduire en toute sécurité, un groupe sur un itinéraire de difficulté moyenne adaptée aux capacités des participants et à la limite de passage des attelages.

Un calendrier annuel est établi à partir des demandes nationales envoyées obligatoirement avant la date décidée par le responsable de l'enseignement fédéral.

L'encadrement technique des stages sera assuré par des formateurs agréés par la fédération assistés le cas échéant, d'intervenants compétents agréés par la commission Enseignement Fédéral Bénévole.

A. ROLE DE L'INITIATEUR DE CLUB :

L'Initiateur (1er degré) ou l'Initiateur-Accompagnateur (2ème degré) exerce ses fonctions, sous la responsabilité du président du club, dans le respect du règlement intérieur de la formation des cadres fédéraux et en s'assurant les conditions maximales de sécurité. Ces activités ne s'adressent qu'aux licenciés de la fédération.

1. L'Initiateur 1er degré :

- Il anime des séances d'instruction (d'initiation) au sein des activités des clubs ; uniquement aux licenciés débutants les premiers rudiments du traîneau à chiens pour conseiller, faire découvrir :
 - le sport et la montagne hivernale, ,
 - les compétitions neige et terre ;
 - l'Éthique du sport dont il est le représentant et le défenseur, en passant également par la connaissance du chien et le respect de l'animal.

Afin d'amener progressivement les participants (licenciés F.F.P.T.C.) à se prendre en charge, et à participer à la sécurité collective.

- Il n'est pas seulement un enseignant mais un animateur ; à ce titre il participe régulièrement aux activités de son club sur neige comme sur terre.
- Il prépare et anime des séances pédagogiques de découverte ou de sensibilisation au sport de traîneau dans le cadre de dispositifs spécifiques mis en place par les D(R)DJS (ex : Tickets sports, ...) Ces séances s'adressent à de petits groupes.
 - L'initiateur n'encadre que des séances d'instruction (d'initiation) au sein des clubs et ligues. Ces séances, organisées par les clubs et ligues, n'excèdent pas plus de deux journées consécutives avec les mêmes personnes ou mêmes groupes.

2. L'initiateur/accompagnateur (2ème degré) :

Outre les fonctions de l'initiateur 1^{er} degré :

- Il prépare et encadre les randonnées neige et hors neige qui s'adressent uniquement aux licenciés des clubs de la F.F.P.T.C. Ces activités ne peuvent pas s'adresser à la clientèle des stations, ni emmener des groupes de non licenciés en promenade (promenade ou portage) ou en randonnée.
- Il prépare et encadre des séances d'instruction (d'initiation) aux rudiments de topographie, de météorologie, de nivologie, et de sécurité en montagne.
- Il prépare toutes les demandes administratives et les documents nécessaires à l'agrément de l'activité, qu'il transmet à l'organisateur.

(fiche de fonction en annexe)

B. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 21 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours ;
- Être titulaires d'une licence en cours de validation ;
- Être présentés par le Président du Club auquel il appartient, à l'aide de l'imprimé « demande d'inscription ».
- Posséder la P.S.C. niveau 1 (Prévention et Secours Civiques) ou équivalent (AFPS – BNPS, ...)
- Avoir une pratique correcte du sport de traîneau. Posséder et maîtriser un attelage d'un minimum de 5 chiens.
- Etre capable d'évoluer avec facilité dans une neige non préparée dans des pentes inférieures à 20 %
- Avoir des connaissances (rudiments) pour la lecture d'une carte IGN, de nivologie, avalanches et secours en montagne.

C. FORMATION :

La formation des cadres Initiateurs-Accompagnateurs est assurée à l'occasion d'un stage comportant :

- Une partie technique,
- Une partie pédagogique et d'animation.
- Une partie de connaissances spécifiques

Un test technique à l'entrée de la formation valide la participation à cette formation (voir conditions dans le contenu de la formation en annexe).

Le stage aura une durée :

- de 3 à 4 jours pour les initiateurs de clubs 1^{er} degré
- de 7 à 8 jours pour les initiateurs-accompagnateurs 2^{ème} degré :
 - 7 jours pour les 1^{er} et 2^{ème} degrés intégrés
 - 3 à 4 jours pour les titulaires initiateurs 1^{er} degré

Les stages pourront être répartis sur plusieurs périodes de 2 à 4 fois 2 jours sur décision de la commission enseignement.

Un compte-rendu du stage sera adressé à la commission enseignement par le formateur encadrant le stage :

- Les conditions d'enneigement, de météorologie,
- Le programme journalier suivi,
- La qualification de l'encadrement,
- Les satisfactions ou difficultés éprouvées.

G - EXAMEN (Neige - Hors Neige) 1^{er} et 2^{ème} degrés intégrés

L'examen se déroulera sous forme de contrôle continu durant le stage.

1) APTITUDES TECHNIQUES

Points

1.1. MAITRISE DU TRAINÉAU ET DES CHIENS

Exécuter avec aisance sur pente moyenne et en neige non damée :

- . Un enchaînement de virages et passage d'obstacles
- . Des passages en biais et latéraux avec forte perte de dénivellation

/40

/40

(ces épreuves sont exécutées en transportant dans un sac le matériel nécessaire à la sécurité du groupe).

1.2. RANDONNÉE

- Préparation d'une randonnée
- En situation : choix et sécurité du cheminement
- Progression et rythme de marche

/20

/40

/20

1.3. SECURITE

- Conduite d'un traîneau et maîtrise de l'attelage
- Exécution et utilisation de nœuds (rudiments)
- Conduite d'un groupe en situation critique :
 - . par suite d'absence de visibilité (topo orientation)
 - . par suite de danger d'avalanches (nivologie, météorologie)
 - . par suite de l'obligation de campement de fortune (réalisation d'un abri de fortune)
 - . par suite d'accident corporel, comportement humain

/20

/10

/60

2) APTITUDES PEDAGOGIQUES -

- Conseiller dans la pratique des sports de traîneau à chiens (Neige-H. Neige)
- Enseigner les principes de base intéressant la cartographie, l'orientation et la sécurité
- Pédagogie, Communication, Animation, Initiatives

/20

/20

/20

NOTA : Lors du contrôle continu, les candidats devront faire preuve d'esprit d'initiative et de décision

3) CONNAISSANCES GENERALES :

- Le club, la fédération, la responsabilité, organisation du sport en France
- Matériel et équipement
- Premiers secours vétérinaires, soins animaliers
- Psychologie canine, éducation des chiens

/20

/20

/20

4) EVALUATIONS ECRITES :

- La neige, la transformation, les avalanches, météo
- Topographie - course d'orientation - GPS
- Dangers de la montagne, sécurité – secours
- Secourisme

/20

/20

/20

/20

POUR ETRE RECU :

- 130 points minimum sont nécessaires pour la partie technique
- 240 points minimum sont nécessaires pour l'ensemble des épreuves.

Appréciation sur le matériel et équipement du stagiaire.

G - EXAMEN (Neige - Hors Neige) 1^{er} degré

L'examen se déroulera sous forme de contrôle continu durant le stage.

1) APTITUDES TECHNIQUES

Points

1.1. MAITRISE DU TRAÎNEAU ET DES CHIENS

Exécuter avec aisance sur pente moyenne et en neige non damée :

- . Un enchaînement de virages et passage d'obstacles
- . Des passages en biais et latéraux avec forte perte de dénivellation

/40

/40

(ces épreuves sont exécutées en transportant dans un sac le matériel nécessaire à la sécurité du groupe).

1.2. SECURITE

- Conduite d'un traîneau et maîtrise de l'attelage
- Exécution et utilisation de nœuds (rudiments)
- Conduite d'un groupe en situation critique :
 - . par suite d'absence de visibilité (topo orientation)
 - . par suite de danger d'avalanches (nivologie, météorologie)
 - . par suite de l'obligation de campement de fortune (réalisation d'un abri de fortune)
 - . par suite d'accident corporel, comportement humain

/20

/10

/60

2) APTITUDES PEDAGOGIQUES -

- Conseiller dans la pratique des sports de traîneau à chiens (Neige-H. Neige)
- Enseigner les principes de base intéressant la cartographie, l'orientation et la sécurité
- Pédagogie, Communication, Animation, Initiatives

/20

/20

/20

NOTA : Lors du contrôle continu, les candidats devront faire preuve d'esprit d'initiative et de décision

3) CONNAISSANCES GENERALES :

- Le club, la fédération, la responsabilité, organisation du sport en France
- Matériel et équipement
- Premiers secours vétérinaires, soins animaliers
- Psychologie canine, éducation des chiens

/20

/20

/20

4) EVALUATIONS ECRITES :

- La neige, la transformation, les avalanches, météo
- Topographie, Orientation
- Dangers de la montagne, sécurité – secours
- Secourisme

Bases

/20

/20

/20

/20

POUR ETRE RECU :

- 90 points minimum sont nécessaires pour la partie technique
- 200 points minimum sont nécessaires pour l'ensemble des épreuves.

Appréciation sur le matériel et équipement du stagiaire.

G - EXAMEN (Neige - Hors Neige) 2^{ème} degré

L'examen se déroulera sous forme de contrôle continu durant le stage.

1) <u>APTITUDES TECHNIQUES</u>	Points
1.1. RANDONNEE	
- Préparation d'une randonnée	/20
- En situation : choix et sécurité du cheminement	/40
- Progression et rythme de marche	/20
1.2. SECURITE	
- Conduite d'un traîneau et maîtrise de l'attelage	/20
- Exécution et utilisation de nœuds	/10
- Conduite d'un groupe en situation critique :	/60
. par suite d'absence de visibilité (topo orientation)	
. par suite de danger d'avalanches (nivologie, météorologie)	
. par suite de l'obligation de campement de fortune (réalisation d'un abri de fortune)	
. par suite d'accident corporel, comportement humain	
- Recherche en avalanches - ARVA	/20
2) <u>APTITUDES PEDAGOGIQUES</u> -	
- Conseiller dans la pratique des sports de traîneau à chiens (Neige-H. Neige)	/20
- Enseigner les principes de base intéressant la cartographie, l'orientation et la sécurité	/20
- Pédagogie, Communication, Animation, Initiatives	/20
NOTA : Lors du contrôle continu, les candidats devront faire preuve d'esprit d'initiative et de décision	
3) <u>CONNAISSANCES GENERALES</u> :	
- Le club, la fédération, la responsabilité, organisation du sport en France Matériel et équipement	/20
- Premiers secours vétérinaires, soins animaliers	/20
- Psychologie canine, éducation des chiens	/20
- Santé : Pathologie liées à l'altitude et le froid	/20
4) <u>EVALUATIONS ECRITES</u> :	
- La neige, la transformation, les avalanches, météo	/20
- Topographie - course d'orientation - GPS	/20
- Dangers de la montagne, sécurité – secours, Survie	/20
- Secourisme	/20

POUR ETRE RECU :

- 100 points minimum sont nécessaires pour la partie technique
- 220 points minimum sont nécessaires pour l'ensemble des épreuves.

Appréciation sur le matériel et équipement du stagiaire.

NIVEAU 2

EDUCATEUR BENEVOLE

1^{er} DEGRE

BREVET FEDERAL D'EDUCATEUR BENEVOLE 1er DEGRE

A. ROLE :

- Préparer une course ou un raid d'une durée indéterminée et conduire un groupe sur un itinéraire neige ou hors neige.
- Animer et participer à la formation, au perfectionnement ou au recyclage des initiateurs-accompagnateurs neige ou hors neige et autres cadres fédéraux.
- Participer à l'organisation des manifestations fédérales.

B. CONDITION D'ACCUEIL :

- Appartenir à un club affilié FFPTC et être licencié pour la saison en cours.
- Être âgé de 21 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours.
- Présenter un certificat d'aptitude à la pratique des sports de traîneau datant de moins de trois mois.
- Le titulaire du brevet d'initiateur-Accompagnateur neige et hors neige, qui a pratiqué le nombre de séances d'instructions et d'encadrement d'activités clubs pour la validation du recyclage, et ayant été jugé apte techniquement par le Responsable de la commission enseignement ou ayant suivi une épreuve technique préalable. Ou équivalence reconnue par le responsable de la commission enseignement.
- Faire preuve d'autorité sur un groupe constitué

C. EXAMEN :

Compte tenu de la particularité de cette fonction, l'obtention de ce niveau sera jugé par la commission « enseignement-formation des cadres » sur dossier et sur participation du candidat lors des stages organisés par la fédération.

NIVEAU 3

ENTRAINEUR

INSTRUCTEUR-
FORMATEUR

BENEVOLE

FORMATION DE CADRE FEDERAL - NIVEAU 3 – ENTRAINEUR INSTRUCTEUR-FORMATEUR BENEVOLE

A. FORMATION :

L'entraîneur formateur fédéral devra acquérir par une formation spécialisée, une valeur technique qui devrait permettre d'informer ou de former des membres de la fédération dans les matières correspondantes à ses connaissances.

Le candidat entraîneur instructeur-formateur devra faire l'objet de stage spécifique afin d'acquérir une bonne formation, auprès d'organismes professionnels ou structurés, avant de pouvoir prétendre au titre d'entraîneur instructeur- formateur.

Les formations peuvent être acquises lors des stages d'initiateur ou d'instructeur, mais devront être approfondies et faire l'objet de création de moyens et d'outils pédagogiques.

L'éducateur bénévole du 1er degré ayant fait preuve de bonnes connaissances et d'organisation lors des stages de la fédération en tant qu'intervenant, peut prétendre au titre d'entraîneur instructeur-formateur.

Le passage au titre d'entraîneur instructeur-formateur sera examiné par les autorités de la commission de formation des cadres de la fédération afin d'entériner la valeur et l'action du candidat.

B. ROLE :

L'entraîneur formateur ainsi désigné pourra dispenser des séances d'information ou de formation au sein de la fédération et des clubs de la Fédération, ou stage à caractère national tel qu'initiateur ou éducateur 1^{er} degré de la Fédération.

Le formateur devient intervenant spécialisé dans la limite de ses compétences.

C. CONDITIONS D'ACCUEIL :

- Être licencié fédéral,
- Avoir 21 ans minimum,
- Faire preuve d'organisation, de pédagogie et d'autorité,
- Se rendre disponible à l'appel de la Fédération ou des clubs,
- Être éducateur du 1^o degré, ou avoir acquis une formation utile à la formation des cadres bénévoles fédéraux.

FORMATION DE
JUGE – ARBITRE
Directeur de course

JUGE - ARBITRE : Directeur de Course

A. **ROLE** (Fiche de fonction en annexe)

- Il prépare seul une course fédérale en vérifiant toutes les conditions administratives, en assurant le balisage et la sécurité de l'épreuve.
- Il dirige seul une équipe organisatrice. (**fiche de fonction organisateur en annexe**)
- Il peut se faire aider, si besoin, par un directeur adjoint (directeur de course obligatoirement).

B. **CONDITIONS D'ACCUEIL**

- Appartenir à un club affilié à la Fédération au minimum depuis 2 saisons complètes, et être licencié pour la saison en cours.
- Être âgé de 21 ans au 1er janvier de l'année en cours.
- Être présenté par son président de club.

C. **EXAMEN** :

1) **TECHNIQUE** :

Installation d'un site / 50
Stake out, balisage

2) **ADMINISTRATIF** :

Charges techniques / 50
Sanitaires, vétérinaires
Contrat de courses

3) **CONNAISSANCES SPECIFIQUES** :

Règlement courses fédérales / 50
- Sprint
- Distance
- Course verte

tests de connaissances des règlements de courses notés en début et en fin de stage

4) **STAGE PRATIQUE** : divisé en 2 parties

- 1) Stage pratique (2 courses hors neige) le candidat ne pourra officier que sur les courses Hors Neige. / 100
- 2) Stage pratique (2 courses hors neige +1 course neige) après validation le candidat pourra officier sur les courses Hors neige et neige.

Pour être déclaré recu : 60 points minimum sont nécessaires pour le stage pratique.

- 130 points minimum sont nécessaires pour l'ensemble des épreuves.

FORMATION DE JUGE – ARBITRE Chronométrateur

JUGE - ARBITRE : Chronométrateur

A. ROLE (Fiche de fonction en annexe)

Sous la responsabilité du directeur de course il assure :

- La logistique informatique des inscriptions et les feuilles de départ en collaboration avec le directeur de course,
- le chronométrage officiel de l'épreuve.

B. CONDITIONS D'ACCUEIL

- Appartenir à un club affilié à la Fédération et être licencié pour la saison en cours.
- Être âgé de 21ans au 1er janvier de l'année en cours.
- Être présenté par son président de club.

C. EXAMEN

• Connaissances des règlements de courses	20
• Maîtrise des calculs horaires	30
• Utilisation du chrono manuel	50
• Utilisation de la cellule et du chronoprinter	50
• Utilisation et maîtrise outil l'informatique	50
• Stages pratiques (3 courses Hors Neige ou Neige)	100
TOTAL :	300

Le candidat pourra exercer officiellement dès qu'il aura effectué 3 stages sur neige ou hors neige et qu'ils seront validés.

Pour être déclaré recu :

- 80 points minimum sont nécessaires pour les stages pratiques.
- 150 points minimum sont nécessaires pour l'ensemble des épreuves.

Par ailleurs afin d'être sûr que le nouveau cadre fédéral soit apte à assurer sa fonction, le formateur ainsi que le responsable de la commission formation se réservent le droit de modifier le nombre de stages à effectuer au regard des compétences du nouveau cadre et de sa façon d'appréhender sa nouvelle fonction.

Le cadre (Directeur et Chronométrateur) devront rester 2 saisons complètes dans le club qui a financé ce stage.

D. RECYCLAGE pour Directeurs et Chronométrateurs

Une remise à niveau sera effectuée pour les cadres fédéraux tous les 5 ans, chronométrateur et/ou directeur de course afin d'identifier les potentiels dysfonctionnements.

En cas d'interruption ou inactivité d'une période de 4 ans, celui-ci pourrait reprendre de l'exercice en doublon avec cadre fédéral (même fonction).

En cas de refus de participation à cette remise à niveau, le cadre se verra suspendu jusqu'à la prochaine séance de remise à niveau (excepté une absence pour cas de force majeure, accepté par le comité directeur). Celle-ci pourra s'effectuer en présentiel ou distanciel suivant le planning et la charge de la remise à niveau.

Les frais occasionnés par cette remise à niveau seront à la charge de leur club, les frais de formation restant à la charge de la fédération.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

**COMMISSION ENSEIGNEMENT
ET FORMATION DES CADRES FEDERAUX**
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'ORGANISATION
DES STAGES DE FORMATION DE CADRES

STAGES

L'enseignement et la formation des cadres bénévoles de la fédération est assurée à l'occasion des stages organisés **UNIQUEMENT** par la commission de l'enseignement et de la fédération, en fonction des besoins des clubs.

ENCADREMENT

Chaque stage sera placé sous la responsabilité administrative et technique du Responsable Fédéral de l'Enseignement qui en assurera la Direction.

La partie technique sera assurée par :

- ▶ des formateurs instructeurs agréés par la commission enseignement, soit des mushers « professionnels » titulaires d'un diplôme d'Educateur sportif,
- ▶ soit des initiateurs de club de la fédération qui ont encadré au moins 8 activités (randonnées, raids ou stages d'initiation de clubs), et titulaire du titre depuis au moins 3 années.
- ▶ Soit de très bons pratiquants de ce sport (membres de l'équipe nationale) assistés éventuellement d'intervenants extérieurs qualifiés (météo, nivologie, topographie).

Qui peuvent être assistés par des intervenants extérieurs qualifiés à la fédération et agréés par la commission d'enseignement fédéral.

EFFECTIF

Afin de privilégier les contacts humains durant les stages, il serait souhaitable que les effectifs envisagés ne dépassent pas 10 personnes.

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

Licence en cours de validité accompagnée du certificat médical.

RESERVATION :

L'inscription est faite au moyen du bulletin d'inscription édité chaque année par la commission d'enseignement fédéral.

Les inscriptions doivent parvenir au responsable de l'enseignement fédéral, au plus tard à la date fixée chaque année par la commission d'enseignement fédéral.

Afin que les stagiaires se sentent engagés lors de leur inscription à un stage, et éviter ainsi les désistements injustifiés de dernière minutes, il est demandé le paiement de la totalité du stage au moment du dépôt des candidatures.

VALIDATION :

Indépendamment de certains exercices qui peuvent donner lieu à un test noté au cours de la formation (se reporter au texte de base), l'examen se déroule sous forme de contrôle continu et d'une épreuve écrite.

EXAMEN

Les candidats subissent un examen dont le contenu et les conditions font l'objet de textes élaborés par la commission Enseignement Fédéral Bénévole

A leur demande, les Présidents de clubs auront communication des appréciations sur la valeur technique et pédagogique de leurs candidats.

HOMOLOGATION DE L'EXAMEN :

Les dossiers d'homologation doivent comprendre :

- Les fiches d'inscription et d'engagement des candidats admis ainsi que 2 photos d'identité.
- Les résultats chiffrés de l'examen (modèle ci-joint)

Les dossiers seront transmis au responsable de la commission de Formation des Cadres de la Fédération dans les quinze jours suivant la fin de stage, pour validation définitive, et afin de compléter le fichier national.

EQUIVALENCES

Les dossiers de demande d'équivalence délivrés par d'autres fédérations seront examinés par la commission de l'enseignement fédéral. Après avis de cette commission sur la valeur du titre, la décision sera entérinée par le comité directeur fédéral.

ESTIMATION DES PENTES

- | | | |
|-------------------|--------|--------------------|
| • Pentes faibles | —————> | moins de 15 degrés |
| • Pentes moyennes | —————> | de 15 à 30 degrés |
| • Pentes fortes | —————> | plus de 30 degrés |

DESCENTE TOUTE NEIGE

L'appréciation sera surtout fonction de l'aisance et de l'efficacité du maniement du traîneau et de l'attelage.

Bien entendu, la qualité de la neige est à considérer et, au niveau de l'initiateur, il faudra rechercher des neiges non damées mais cependant assez aisément manœuvrables.

PREPARATION D'UNE RANDONNEE

C'est un travail théorique dont un exemple est proposé.

A - Choix du lieu, en fonction :

- de l'époque (début ou fin de saison),
- du temps disponible,
- de la capacité du participant,
- de leur goût,
- des connaissances du terrain (du leader).

B - Choix du matériel, en fonction :

- du terrain (glaciaire)
- des difficultés
- de la durée (bivouac par exemple)
- de la sécurité.

C - Choix de l'itinéraire, en fonction :

- de la météo
- des conditions d'enneigement
- de l'horaire
- des possibilités de repli.

D - Impératif de sécurité :

Préparation préalable :

- itinéraire,
- condition physique,
- entraînement spécifique (en cas de course glaciaire), rappel de certaines manœuvres).

E – Toute autre disposition peut être adoptée dans la mesure où elle reflète une véritable préparation de la sortie envisagée.

La confiance portée par le groupe au cadre Fédéral implique que rien ne soit laissé à la totale aventure.

TECHNIQUES NEIGE. AVALANCHES. METEO

- Notion sur la formation et métamorphose de la neige.
- Principe de déclenchement des avalanches ainsi que les divers types.
- Observation d'un manteau neigeux.
- Conduite à tenir en cas d'avalanches.
- Notion sur les diverses techniques de recherche en avalanche (ARVA, sonde, chiens, etc..).
- Notion sur la météo en généralité.
-

TOPGRAPHIE

Pour une bonne formation, un stage spécifique est fortement conseillé. (Matériel : diapos, vidéo, exercice sur le terrain).

- Topographie approfondie,
- utilisation du GPS.
- Course d'orientation

SAC DE MATERIEL SECURITE

Matériel nécessaire à la sécurité du groupe, au minimum :

- Petite trousse de réparation du matériel
- Petite trousse de premiers secours avec couverture de survie et attelles
- Appoint d'alimentation énergétique
- Quelques vêtements de rechange surtout pour les extrémités du corps
- Matériel de signalisation, etc ...
- c'est-à-dire de 5 à 8 kilogrammes minimum.

TECHNIQUES DE SECOURS

- Donner aux stagiaires, les notions pour le déclenchement des secours (billet d'alerte) comportant le maximum de renseignements.
- Notions sur l'évacuation par hélicoptère (capacité et limite d'utilisation) ainsi que la préparation d'une D. Z. (zone d'atterrissage).
- Juger le déplacement ou l'évacuation du blessé.



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION Des cadres fédéraux

ANNEXES

Contenu de la formation Initiateur Accompagnateur

Liste du matériel

CONTENU DE LA FORMATION

Initiateur – Accompagnateur 1^{er} et 2^{ème} degré (Contenu complet sur CD ROM)

TEST TECHNIQUE (liste du matériel nécessaire à la formation en annexe)

- Inspection du matériel avant le départ
- Maîtrise d'attelage sans aide extérieure
- Maîtrise, comportement aisance de l'évolution sur un parcours varié, pentes moyennes, enchaînement de virages, passages d'obstacles, passages en biais et latéraux avec forte perte de dénivellation.

Bien entendu, la qualité de la neige est à considérer et, au niveau de l'initiateur, il faudra rechercher des neiges non damées mais cependant assez aisément manœuvrables.

Ce test effectué au démarrage de la formation peut être l'entrée effective en formation.

ESTIMATION DES PENTES

- Pentes faibles —————> moins de 15 degrés
- Pentes moyennes —————> de 15 à 30 degrés
- Pentes fortes —————> plus de 30 degrés

PEDAGOGIE – COMMUNICATION – ANIMATION

Sommaire :

L'acte d'instruire : Données de base
La communication
Le comportement
L'animation
Psychopédagogie
Les finalités de l'acte éducatif
L'initiateur : Attitudes, rôle, motivations
La préparation et la conduite d'une séance
La conduite d'un groupe

PREPARATION A L'ATTELAGE

Sommaire :

PARTIE 1 – FICHES PRATIQUES

Fiche 1 – Les gros défauts à éviter pour les débutants
Fiche 2 – Il ne faut rien cacher aux débutants
Fiche 3 – Education d'un chien – Préparation à la traction
Fiche 4 – Education à la traction
Fiche 5 – Education du chien de tête

PARTIE 2 – COMPORTEMENT CANIN

Les points communs entre les 4 races nordiques
La meute
La place du maître
Notion de groupe

PARTIE 3 – SANTE / SOINS DES ANIMAUX

Le chien, le froid, la neige
Alimentation
Alimentation – Apports
Coussinets – Pieds – Ongles
Perte de poils
La douleur chez le canin
A lire aussi
Premiers soins

MUSHING – MATERIEL – FARTAGE

Sommaire :

TECHNIQUES TRINEAU

Techniques de freinage
Techniques de progression
L'équilibre sur le traîneau
Techniques de virages

MATERIEL DE BASE

Equipement de base
Mettre un harnais
La stake out
Les boucles et épissures
Cordes creuses et ligne d'attelage
Confectionner une ligne de trait
L'absorbeur de chocs
Astuces diverses
Articles techniques à lire

LE FARTAGE

Guide du débutant
Le fartage
Choix des patins – Les semelles – Le paraffinage

TOPOGRAPHIE

Sommaire :

MEMENTO ORIENTATION TOPOGRAPHIE

Légende d'une carte et les points de repères
Le matériel nécessaire
Représentation des distances sur la carte : L'échelle
Représentation du relief sur la carte
Trouver le nord sans boussole
Trouver le nord avec la boussole
Orienter la carte
Trouver le cap à suivre
Trouver sa position
Progresser par temps bouché
Autres techniques d'orientation
Conclusion et dernières recommandations

G.P.S. Mode d'emploi

G.P.S. Quesako ?
A quoi ça sert ? Comment ça marche ?
Obtenir un point complet - G.P.S. et les cartes
Les fonctions de base de tous les G.P.S.
Quel G.P.S. ?
Biblio – Liens G.P.S.

METEOROLOGIE

Sommaire :

INTRODUCTION GENERALE A LA METEOROLOGIE DE MONTAGNE

Les nuages
Le vent
Les fronts
Les masses d'air
Les hydrométéores

NIVOLOGIE

Sommaire :

LA NEIGE – LES AVALANCHES

Définition, formation
Le manteau neigeux
Les avalanches
Les glaciers

SECURITE - SECOURS -SURVIE

Sommaire :

SECURITE – SECOURS

Les risques d'avalanches
Les secours en montagne
Les secours en montagne, Aujourd'hui
Premières actions après l'accident
Signaux internationaux d'alerte en montagne
Fiches d'alerte
Recommandations diverses
Prévisions météo
Le B.A. BA de la randonnée en montagne

NEIGE – AVALANCHES ET SECURITE

Conseils pratiques – Avant et pendant la sortie
Chance de survie pour les victimes d'avalanche
Les 4 phases de survie en avalanche
Nouveaux matériels

A.R.V.A.

La trilogie - A.R.V.A. – Pelle – Sonde
Le contrôle de l' A.R.V.A.
A.R.V.A. – Appareil de Recherche des Victimes d'Avalanches

Utiliser l' A.R.V.A.
Recherches et portée d'un A.R.V.A.
Exercice pratique : Entraînement à la recherche

SURVIE – ABRIS DE FORTUNE

L'art de survivre
La trousse de survie
La survie
L'équipement de survie
S'abriter en montagne
Autres abris de fortune

SANTE ET ALTITUDE

Altitude et adaptation
En haute montagne
Le M.A.M. Mal Aigu des Montagne
Le caisson hyperbare portable
L'acclimatation au froid
LE FROID, Les gelures, l'hypothermie,
LE SOLEIL, les yeux et le rayonnement, les brûlures, prévention,
LA Foudre, les lésions, protection
La trousse de secours
Lexique du secourisme pratique

LES NŒUDS

Les nœuds de jonction
Les nœuds de blocage
Les nœuds d'encordement

MEDECINE - SECOURISME

Sommaire :

LA PATHOLOGIE LIÉE A L'ALTITUDE

Réactions de l'organisme à l'altitude
Le mal aigu des montagnes
Conduite à tenir
Prévention

LES AGRESSIONS PAR LE FROID

Généralités
Les gelures
L'hypothermie
La prévention

PATHOLOGIES DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR

Les accidents traumatiques
Les accidents bénins
Les morsures de vipère

PATHOLOGIES LIÉES A L'AGRESSION CLIMATIQUE

Le coup de soleil
L'ophtalmie des neiges
Crampes de chaleur

Insolation
Hyperthermie d'effort ou « coup de chaleur d'exercice »
La foudre

LES ACCIDENTS DE MONTAGNE

Généralités
Eviter d'aggraver l'accident
Alerter les moyens de secours
Commencer immédiatement à secourir

ETUDE DE CAS CONCRET

Conduite à tenir devant un blessé en avalanche

CONSEILS HYGIENO-DIETETIQUES

L'hydratation
L'alimentation
Les troubles du transit
Le sommeil

AFFECTIONS DUES A LA FATIGUE

"Coup de pompe"
Epuisement

LA TROUSSE D'URGENCE

Petits matériels de soins
Médicaments
Attelle type PREFIX
Couverture de survie

LA TROUSSE DE SECOURS

Critères de choix
Matériel et médicaments

COMPLEMENTS

Les Piqûres d'insectes
Les saignements de nez
La crise d'asthme
Les intoxications
L'overdose et le manque

Livret 2 - FORMATION AUX PREMIERS SECOURS (Rappel)

Fiche B1 - Code d'alerte – Protéger - Alerter
Fiche B2 - Dégagement d'urgence
Fiche B3 – Bilan d'une victime – Surveillance d'une victime
Fiche B3 - Cas particulier du nourrisson
Fiche B4 – Hémorragies externes – extériorisées
Fiche B5 – Victime inconsciente
Fiche B6 – La méthode d'HEIMLICH
Fiche B6 – Ventilation artificielle
Fiche B7 – Massage cardiaque externe
Fiche B8 – Malaises
Fiche B9 – Plaies- Brûlures
Fiche B10 – Atteinte des os et articulations

PREPARATION D'UNE RANDONNEE-BIVOUAC

Travail théorique avec un exemple est proposé.

A - Choix du lieu, en fonction :

- de l'époque (début ou fin de saison),
- du temps disponible,
- de la capacité du participant,
- de leur goût,
- des connaissances du terrain (du leader).

B - Choix du matériel, en fonction :

- du terrain
- des difficultés
- de la durée (bivouac par exemple)
- de la sécurité.

C - Choix de l'itinéraire, en fonction :

- de la météo
- des conditions d'enneigement
- de l'horaire
- des possibilités de repli.

D - Impératif de sécurité :

- itinéraire,
- condition physique,
- entraînement spécifique, rappel de certaines manœuvres.

E – Toute autre disposition peut être adoptée dans la mesure où elle reflète une véritable préparation de la sortie envisagée.

La confiance portée par le groupe au cadre Fédéral implique que rien ne soit laissé à la totale aventure.

TECHNIQUES NEIGE, AVALANCHES, METEO, TOPOGRAPHIE

MATERIEL UTILISE: diapos, vidéo, exercices sur le terrain (A.R.V.A., G.P.S., etc ...).

TOPOGRAPHIE : Course d'orientation

SAC DE MATERIEL SECURITE

Matériel nécessaire à la sécurité du groupe, au minimum :

- Petite trousse de réparation du matériel
- Petite trousse de premiers secours avec couverture de survie et attelles
- Appoint d'alimentation énergétique
- Quelques vêtements de rechange surtout pour les extrémités du corps
- Matériel de signalisation, etc ...
- c'est-à-dire de 5 à 8 kilogrammes minimum.

LISTE DU MATERIEL NECESSAIRE

Stage Initiateur et Instructeur de club

MATERIEL HOMME

- Vêtements chauds
- Gants
- Lunettes de soleil
- Crème solaire
- Chaussures chaudes
- Pelle à neige
- Sacs poubelle
- Crayons, stylos, papier
- Nécessaire de sport
- Lampe frontale
- Trousse de secours
- Boussole
- Règle, rapporteur
- Tente de camping (adaptée aux conditions climatiques)
- Sac de couchage (protection pour basses températures)
- Carte IGN TOP 50 (N°3336)

MATERIEL CHIEN

- Traîneau randonnée (de préférence) équipé : Ancre à neige, Sac à chien, tapis de freinage, ...
- Stake-out + piquets
- Colliers
- Harnais
- Ligne de trait
- Petit jerrican d'eau
- Pharmacie chien



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION Des cadres fédéraux

Annexe Fiches de fonction Des cadres fédéraux



Fiche de fonction Organisateur

Les dirigeants sportifs reconnaissent et valorisent l'éthique et s'engagent à la faire respecter.

L'organisateur est le garant du bon déroulement de la manifestation.
Il est l'interlocuteur de la fédération concernant la manifestation.

"On peut déléguer des tâches mais pas ses responsabilités"

L'organisateur est responsable de l'organisation administrative et matérielle de la course :

- Demandes d'autorisations administratives (autorisation communale, départementale, préfectorale, DDE, ...) suivant la réglementation générale du sport et de la réglementation régionale (arrêtés préfectoraux, ...)
- Relations et contrats avec les sponsors,
- Financement et demande de subventions nécessaires à l'organisation de la manifestation,
- Signature du contrat de course (neige),
- Demande d'agrément fédéral (date limite de dépôt : le 30 avril de la saison précédente), pour accord et inscription au calendrier fédéral de la saison suivante.
- pour les championnats, dépôt des dossiers de candidature le 30 avril de l'année précédant le championnat (exemple : championnat décembre 2007 > dépôt du dossier le 30 avril 2006).
- Organisation matérielle de la manifestation : matériel de balisage, marquage chiens, dossards, installation des sites de départ, d'arrivée, de la stake-out et du parking ..., de la remise des feuilles de départ et des dossards aux participants.
- Organisation et mise en place de la sécurité (autorisations, vétérinaire, secours, sécurité piste – moyen d'intervention d'urgence - quad , motoneige, etc ...) pendant le déroulement des épreuves.
- Organisation et mise en place des bénévoles : commissaires de piste, cadres fédéraux, starter ...
- Choix et nombre des cadres fédéraux intervenant sur la manifestation (minimum 1 directeur de course et 1 chronométrateur pour une course; minimum 2 directeurs de course et 1 à 2 (si possible) chronométrateurs pour un championnat).
- Organisation de l'hébergement et la restauration des ces cadres fédéraux,
- Installation du matériel nécessaire au chronométrateur (tente, électricité (quand cela est possible), table et chaise, ...)
- Envoi des formulaires bulletins d'inscription et d'information au webmaster et aux présidents de clubs.
- Contrôle des fiches d'inscription et cynosanitaire réceptionnées (vérifications : licence, catégories, vaccinations, ...)

- Envoi de la liste des inscrits (selon modèle joint) au directeur de course et au chronométrateur; (par mail) au plus tard le mercredi soir avant la course.
- Organisation de la remise des feuilles de départ et des dossards aux participants.

Les frais de déplacements des cadres fédéraux sont à la charge de l'organisateur. Le remboursement de ces frais doit être régularisé sous quinzaine.

Je soussigné,, atteste avoir pris connaissance du rôle, des charges et des responsabilités qui m'incombent dans ma fonction d'organisation de manifestation sportive, et de respecter les décisions prises par le directeur de course dans le cadre de ses fonctions. J'ai également pris connaissance du rôle et des fonctions du directeur de course et du chronométrateur.

Fait à, le

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé"



Fiche de fonction Directeur de course

Les cadres fédéraux reconnaissent et valorisent l'éthique et s'engagent à la faire respecter.

Le directeur de course est le garant du respect des règlements déterminés par la fédération, ainsi que du bon déroulement des épreuves.

"L'anarchie est partout, quand la responsabilité est nulle part "(Gustave Le Bon)

Le directeur de course est responsable :

1. de la détermination :
 - des heures de départs (avec prise en compte des conditions météorologiques),
 - des ordres de départ des catégories (selon les règlements fédéraux) et des concurrents (têtes de série ou tirage au sort, ...) qu'il communique à l'organisateur et au chronométrateur pour saisie informatique.
2. du contrôle :
 - des autorisations administratives obtenues par l'organisateur,
 - des points de sécurité mis en place par l'organisateur (commissaires de piste, secours et accès des secours, présence d'un moyen d'intervention d'urgence – quad, motoneige, etc ...- pendant le déroulement des épreuves),
 - de la piste : le balisage, la technicité et la praticabilité du circuit, l'absence de points dangereux tant pour les chiens que pour les concurrents et les spectateurs,
 - de l'état du matériel de course des mushers (pulka, vélo, roller, kart, traîneau, ligne de trait, ligne de vie, systèmes de freinage,...),
 - de l'installation des aires de départ et d'arrivée.
3. de la médiation entre les mushers, organisateur, ou tout autre tiers (spectateur, ...) en cas de conflit,
4. de l'application et du respect des règlements fédéraux durant les épreuves,
5. de la décision et de l'application des sanctions nécessaires.

Le directeur de course est le seul à décider du maintien, du report ou de l'annulation des épreuves pour des raisons techniques ou météorologiques sur les courses vertes. Pour les courses neige, concernant l'aspect technique de la course OUI. Concernant les conditions météorologiques et les risques d'avalanche, NON. C'est un point qu'il semble important de préciser, car en cas de situation avalancheuse sur la piste ou de conditions météorologiques dangereuses, seul le directeur de la Régie ou ses adjoints décide de la fermeture partielle ou totale des pistes.

Le directeur de course organise et anime le meeting musher.

Le directeur de course valide (signature), avec le chronométrateur, les résultats de la course.

Le directeur de course doit être présent sur la manifestation dès le jeudi matin pour les courses neige (confirmation de la course), le vendredi midi pour les courses vertes, et jusqu'à la validation des résultats.

Le directeur de course doit rendre compte par écrit, sous quinzaine, à la fédération du déroulement des épreuves et du déroulement de la manifestation.

Le directeur de course doit déclarer par écrit, tout incident ou accident survenus pendant le déroulement des épreuves. Cette déclaration doit comporter le lieu, l'heure, la date, l'identité complète des personnes concernées et des témoins éventuels, ainsi que les circonstances détaillées des faits. Elle doit être envoyée au responsable assurance et au secrétariat de la F.F.P.T.C. le premier jour ouvrable suivant la course.

Le directeur de course a également un rôle d'encadrement et de formation auprès des stagiaires qu'il accueille sous sa responsabilité.

Je soussigné, atteste avoir pris connaissance du rôle et des responsabilités qui m'incombent dans ma fonction de directeur de course, sans interférer dans les fonctions de l'organisateur. J'ai également pris connaissance du rôle et des fonctions de l'organisateur et du chronométreur.

Fait à , le

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "

.



Fiche de fonction Chronométrateur

Les cadres fédéraux reconnaissent et valorisent l'éthique et s'engagent à la faire respecter.

Le chronométrateur assure le chronométrage officiel de l'épreuve. Il est le "maître du temps"

***Tout ce qui augmente la liberté, augmente la responsabilité
(Victor Hugo)***

Outre le chronométrage complet des épreuves sur la ligne d'arrivée, le chronométrateur est responsable de la cellule informatique).

- Il est responsable de la saisie :
 - Des mushers inscrits transmis par l'organisateur,
 - Des catégories, heures de départs, des n° de doss ards, décidés et transmis par le directeur de course,
 - Du temps des concurrents, et des pénalités décidées par le directeur de course,
- Le chronométrateur doit fournir à l'organisateur, les feuilles de départ, au plus tard le vendredi soir.
Il peut se faire assister par une tierce personne, dans la tâche de saisie.
- Le chronométrateur informe de l'heure officielle de la course lors du meeting musher.
- Le chronométrateur est responsable de ses installations sur la ligne d'arrivée.
- Il clôture la saisie des résultats des épreuves après accord du directeur de course.
- Le chronométrateur valide (signature), avec le directeur de course, les résultats des épreuves.
- Le chronométrateur envoie les résultats des épreuves en fichier informatique (format.doc-.xls non protégé), sous huitaine, au responsable du calcul des points et au webmaster.

Le chronométrateur doit être présent sur la manifestation tôt le samedi matin (pour les ajustements éventuels), et jusqu'à la validation des résultats.

Le chronométrateur a également un rôle d'encadrement et de formation auprès des stagiaires qu'il accueille sous sa responsabilité.

Je soussigné,, déclare avoir pris connaissance du rôle et des responsabilités qui m'incombent dans ma fonction de chronométrateur. J'ai également pris connaissance du rôle et des fonctions de l'organisateur et du directeur de course.

Fait à, le

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "



Fiche de fonction

Initiateur/Accompagnateur de club

1^{er} et 2^{ème} degré

(Fiche applicable à partir de la saison 2007/2008)

Les cadres fédéraux reconnaissent et valorisent l'éthique et s'engagent à la faire respecter.

**« On ne fait pas ce qu'on veut et cependant on est responsable de ce qu'on est. »
Sartre (Jean-Paul)**

Il est le garant du bon déroulement des activités

Rôle :

L'Initiateur (1^{er} degré) / Accompagnateur (2^{ème} degré) exerce ses fonctions, sous la responsabilité du président du club, dans le respect du règlement intérieur de la formation des cadres fédéraux **tout en s'assurant des conditions maximales de sécurité. Ses activités ne s'adressent qu'aux licenciés.**

L'Initiateur 1^{er} degré :

- Il anime, sous la responsabilité des présidents de clubs, des séances d'instruction au sein des clubs et des activités des clubs : uniquement aux licenciés débutants les premiers rudiments du traîneau à chiens pour conseiller, faire découvrir le sport et la montagne hivernale, les randonnées vertes, les compétitions neige et terre ; afin d'amener progressivement les participants (licenciés F.F.P.T.C.) à se prendre en charge, et à participer à la sécurité collective.
- Il n'est pas seulement un enseignant mais un animateur ; à ce titre il participe régulièrement aux activités de son club sur neige comme sur terre.
- Il prépare et anime des séances pédagogiques de découverte ou de sensibilisation au sport de traîneau dans le cadre de dispositifs spécifiques mis en place par les D(R)DJS (ex : Tickets sports, ...) Ces séances s'adresse à de petits groupes. Durée maximum d'une séance : 2 heures avec un même groupe.
- Il est le représentant et le défenseur d'une certaine éthique du sport de traîneau passant par la connaissance du chien et le respect de l'animal.
- Au sein d'un club, l'initiateur n'encadre que des séances d'initiation, sensibilisation ou découverte (2 à 3 heures maximum - soit une demi journée avec le même groupe). Il ne peut pas encadrer des stages au sein d'un club. Les stages d'initiation (traîneau, pulka et ski-joering) ne peuvent être organisés qu'à la seule initiative de la Fédération.

L'accompagnateur (2^{ème} degré)

- Il prépare et encadre les randonnées neige et hors neige qui s'adressent uniquement aux licenciés des clubs de la F.F.P.T.C. Ces activités ne peuvent pas s'adresser à la clientèle des stations, ni emmener des groupes en promenade (promenade ou portage) ou en randonnée.
- Il prépare et encadre des séances d'initiation aux rudiments de topographie, de météorologie, de nivologie, et de sécurité en montagne.

L'Initiateur 1^{er} degré ou l'Accompagnateur 2^{ème} est chargé de l'organisation administrative et matérielle des séances ou des randonnées :

- Préparation des demandes d'autorisations administratives (autorisation communale, départementale, préfectorale, DDE, ...) suivant la réglementation générale du sport et de la réglementation régionale (arrêtés préfectoraux, ...) qu'il transmet à l'organisateur.

- Préparation du financement et des demandes de subventions nécessaires à l'organisation des activités qu'il transmet à l'organisateur.
 - Préparation de la demande d'agrément fédéral, date limite de dépôt :
 - Envoyée par l'organisateur au responsable de la commission enseignement pour les séances de découverte ou sensibilisation du sport : 5 semaines avant, pour accord et prise en charge par l'assurance fédérale.
 - Préparation de la demande d'agrément fédéral pour les licences temporaires si nécessaire :
 - Si l'activité s'adresse aussi à des amateurs non licenciés, la demande d'autorisation pour la délivrance de licences temporaires doit être effectuée auprès du secrétariat général par l'organisateur, dans la limite des dates prévues par ce règlement.
 - Organisation matérielle des activités :
 - Matériel de communication nécessaire (Téléphone, Talkie-Walkie, CB, ...),
 - vélos, casques, gants, ... mis à disposition par le club,
 - liste du matériel à fournir par les participants,
 - Organisation des garanties de la sécurité :
 - Evaluation du niveau et des capacités des participants,
 - Organisation et mise en place des bénévoles nécessaires à l'encadrement des groupes.
 - Sécurité aux traversées de route à circulation automobile,
 - Vérification de la mise en place des secours et accès des secours
- ▶ L'Initiateur/Accompagnateur est responsable du contrôle :
- des autorisations administratives obtenues par l'organisateur,
 - l'absence de points dangereux tant pour les chiens que pour les participants.

Je soussigné, atteste avoir pris connaissance du rôle et des responsabilités qui m'incombent dans ma fonction d'initiateur de club, sans interférer dans les fonctions de l'organisateur.

Fait à, le

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION Des cadres fédéraux

Annexe Fiches de validation Examens

ENSEIGNEMENT FEDERAL

FORMATION DES CADRES BENEVOLES

EXAMEN INITIATEUR-ACCOMPAGNATEUR DE CLUB

1er et 2ème degrés

Dates : Lieu :

JURY

NOM	Prénom	Titre	Signature
.....
.....
.....
.....

Enchaînement virages	/40
Passages en biais et latéraux	/40
Préparation et encadrement randonnée	/20
Sécurité et cheminement	/40
Rythme de progression	/20
Conduite d'un attelage	/20
Execution et utilisation des noeuds	/10
Situation critique	/60
TOTAL Technique	/250
130 Points minimum	
Conseils de pratique du traîneau à chiens	/20
Enseignement Orientation - Sécurité	/20
Pédagogie - Communication - Animation - Initiative	/20
Organisation du sport - Matériel et Equipeme	/20
Topographie et Course d'orientation	/20
Météorologie - Nivologie - Avalanches	/20
Dangers de la montagne et secours - Secourisme	/40
Premiers soins vétérinaires	/20
TOTAL général	/450
240 points minimum	

Candidats :

ENSEIGNEMENT FEDERAL

FORMATION DES CADRES BENEVOLES

EXAMEN INITIATEUR DE CLUB

2ème degré

Dates : Lieu :

JURY

NOM Prénom Titre Signature

.....

Préparation et encadrement randonnée	/20
Sécurité et cheminement	/40
Rythme de progression	/20
Conduite d'un attelage	/20
Execution et utilisation des noeuds	/10
Situation critique	/60
Recherche en avalanches - ARVA	/20
TOTAL Technique	/190
100 Points minimum	
Conseils de pratique du traîneau à chiens	/20
Enseignement Orientation - Sécurité	/20
Pédagogie - Communication - Animation - Init	/20
Organisation du sport - Matériel et équipement	/20
Santé : Pathologies altitude et froid	/20
Topographie - Orientation - GPS	/20
Météorologie - Nivologie - Avalanches	/20
Dangers Montagne -Sécurité, Secours	/20
Secourisme	/20
Premiers soins vétérinaires	/20
Psychologie canine - Education des chiens	/20
TOTAL général	/410
220 points minimum	

Candidats :